

MAITRE D'OUVRAGE

SCI Marseille Saint Loup
52 avenue de Hambourg
13008 Marseille

ARCHITECTE

TANGRAM ARCHITECTES
10 rue Virgile Marron
13005 Marseille

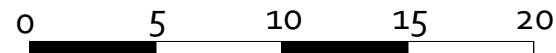
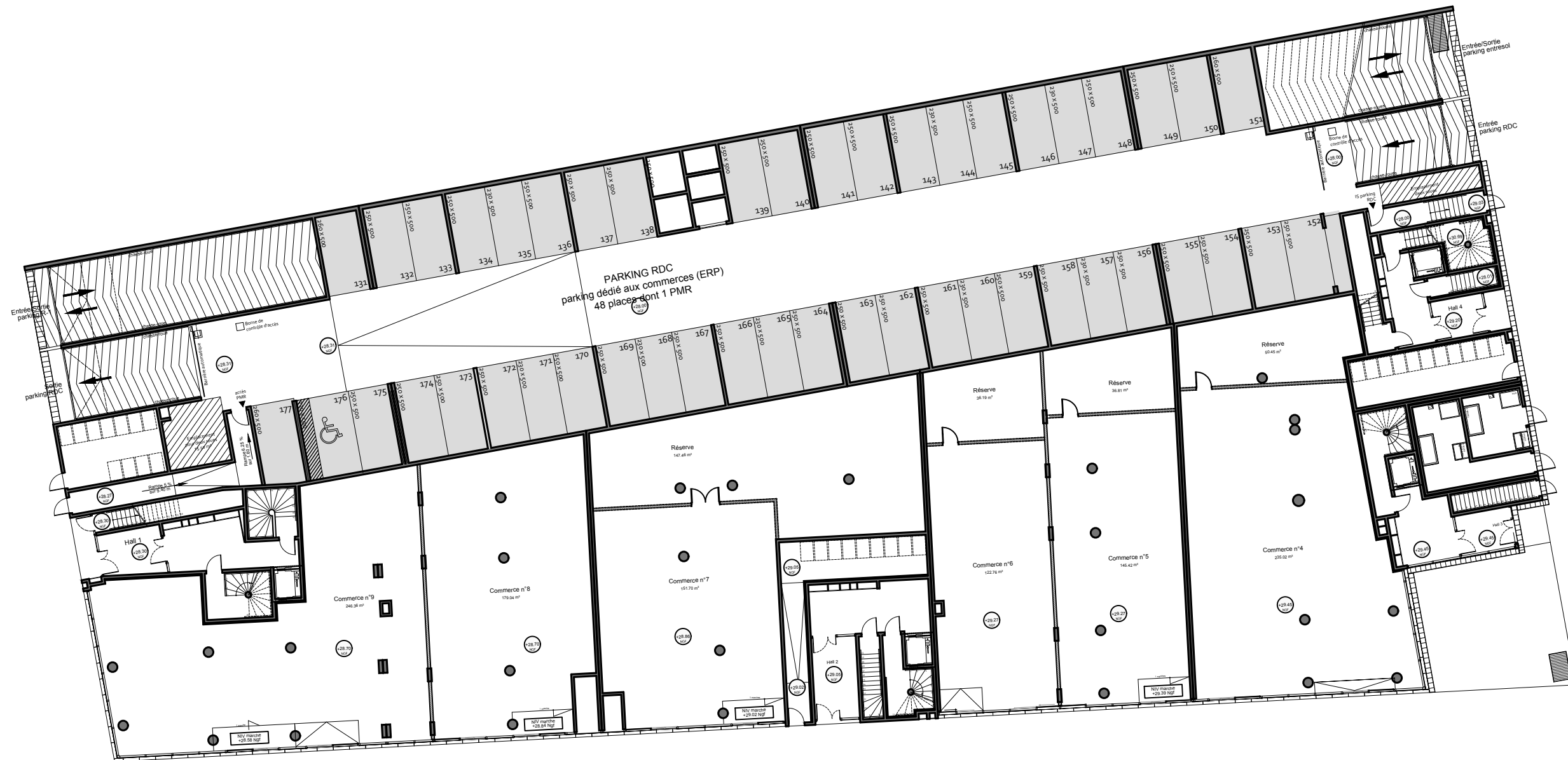
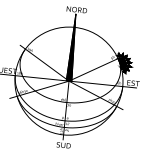
LE RESERVANT

LE RESERVATAIRE

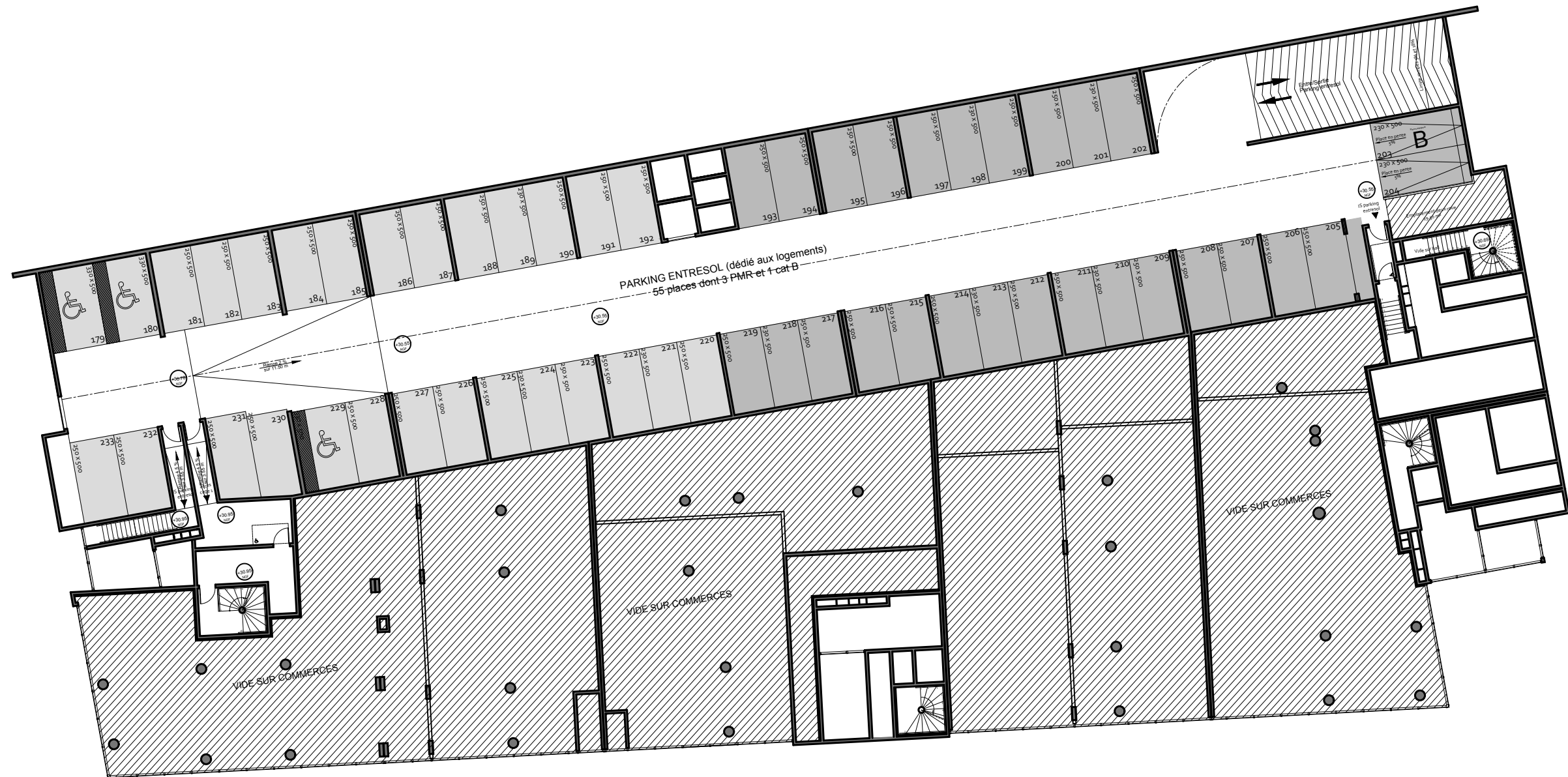
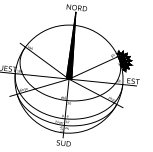
Dans la cuisine, les indications LL, LV et F sont représentées pour définir leur emplacement. La fourniture de l'électroménager n'est pas prévue dans les prestations dues.
Tout en conservant les caractéristiques essentielles du plan, la société se réserve la possibilité d'y apporter des modifications pour des raisons techniques ou réglementaires liées aux impératifs de la construction.
Une variation de 5% par rapport aux surfaces sera considérée comme acceptable.

Date: Décembre 2016

Indice: 4



<p>MAITRE D'OUVRAGE SCI Marseille Saint Loup 52 avenue de Hambourg 13008 Marseille</p>	<p>ARCHITECTE TANGRAM ARCHITECTES 10 rue Virgile Marron 13005 Marseille</p>	<p>LE RESERVANT</p>	<p>LE RESERVATAIRE</p>	<p>Dans la cuisine, les indications LL, LV et F sont représentées pour définir leur emplacement. La fourniture de l'électroménager n'est pas prévue dans les prestations dues. Tout en conservant les caractéristiques essentielles du plan, la société se réserve la possibilité d'y apporter des modifications pour des raisons techniques ou réglementaires liées aux impératifs de la construction. Une variation de 5% par rapport aux surfaces sera considérée comme acceptable.</p>	<p>Date: Décembre 2016 Indice: 4</p>
--	---	---------------------	------------------------	--	--

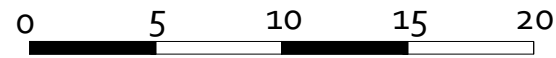


PARKING ENTRESOL (dédié aux logements)
55 places dont 3 PMR et 1 cat B

VIDE SUR COMMERCES

VIDE SUR COMMERCES

VIDE SUR COMMERCES



<p>MAITRE D'OUVRAGE SCI Marseille Saint Loup 52 avenue de Hambourg 13008 Marseille</p>	<p>ARCHITECTE TANGRAM ARCHITECTES 10 rue Virgile Marron 13005 Marseille</p>	<p>LE RESERVANT</p>	<p>LE RESERVATAIRE</p>	<p>Dans la cuisine, les indications LL, LV et F sont représentées pour définir leur emplacement. La fourniture de l'électroménager n'est pas prévue dans les prestations dues. Tout en conservant les caractéristiques essentielles du plan, la société se réserve la possibilité d'y apporter des modifications pour des raisons techniques ou réglementaires liées aux impératifs de la construction. Une variation de 5% par rapport aux surfaces sera considérée comme acceptable.</p>
--	---	---------------------	------------------------	--